

Des cavités médiévales aménagées en sanctuaire à l'extraction intensive du calcaire au XIX^e siècle, le sous-sol orléanais est riche d'un patrimoine atypique.

Aujourd'hui oublié, il a pourtant accompagné intimement pendant des siècles la vie des Orléanais.

Récemment encore pendant les épreuves de la guerre, la population trouvait refuge dans les carrières aménagées en abri. Revers de l'histoire, elles sont maintenant indésirables. On les remblaie, on les oublie. Or, ici comme ailleurs, le danger naît de l'ignorance.

Retrouver la mémoire du sous-sol, c'est, pour tous, appréhender l'histoire de la ville et accompagner son développement en maîtrisant les risques liés aux caves oubliées.



Direction de l'Environnement
et Prévention des Risques
Orléans
02 38 79 28 28
depr@orleans-metropole.fr

Mairie d'Orléans 2018 - Crédits photos : Mairie d'Orléans, @Silvain Yart, @Marine Bruneau - www.goodby.fr

ANCIENNES CARRIÈRES SOUTERRAINES ET CAVES PROFONDES



  #Orleansmetropole
www.orleans-metropole.fr

 **Orléans**
Mairie

Quelles cavités rencontre-t-on au sud de la Loire ?

Sur la commune d'Orléans, au sud de la Loire, se trouvent des cavités naturelles issues de la dissolution du calcaire par la circulation des eaux souterraines.

La présence de la nappe phréatique à une faible profondeur explique l'absence de carrière souterraine.

Quels types de cavités se rencontrent au nord de la Loire sur la commune d'Orléans ?

- **Des caves profondes** dans le centre ancien de la ville jusqu'à trois niveaux sur 15 mètres de profondeur au maximum. **Notons qu'elles ne constituent en aucun cas un réseau tentaculaire de souterrains comme il est souvent prétendu.**
- **D'anciennes carrières d'extraction de calcaire de Beauce**, un calcaire lacustre dont les qualités mécaniques et la présence généralisée au nord de la Loire en ont fait le matériau de construction privilégié jusqu'en 1910, date à partir de laquelle les mortiers et autres ciments lui succéderont.

Ces cavités sont creusées en général entre 7 et 18 mètres de profondeur selon les secteurs.

Pourquoi les anciennes carrières et caves profondes peuvent-elles présenter un risque ?

Beaucoup d'entre elles ne sont plus visitables. Les accès ont été condamnés et restent parfois introuvables. **Certaines cavités ont été mal remblayées et peuvent s'ouvrir dangereusement** sous la contrainte de facteurs extérieurs (fuite d'eau...).

Que doit-on faire pour limiter le risque ?

La gestion du risque passe d'abord par une bonne connaissance du sous-sol. **Un recensement systématique de toutes les cavités a été entrepris depuis 1995** par les services municipaux.

Cet inventaire s'appuie sur les documents disponibles aux archives réactualisés au quotidien par les enquêtes de terrain. Il est dorénavant possible de porter à la connaissance des personnes intéressées **plus de 700 carrières et caves profondes recensées sur le territoire.**

www.georisques.gouv.fr

Que faut-il absolument éviter de faire quand on a connaissance sur son terrain d'une carrière ?

Il ne faut jamais condamner les accès, boucher les puits de ventilation, remblayer la cavité avec des matériaux inadaptés, y évacuer ses eaux usées ou pluviales.

Alors que faut-il faire ?

Il faut systématiquement, dans la mesure du possible :

- **Conserver les accès.**
Le risque est limité si une visite périodique de la cavité est possible, car pouvoir surveiller, c'est pouvoir intervenir en cas de besoin pour supprimer le danger.
- **Conserver les aérations.**
Le calcaire de Beauce est sensible à l'humidité et à la condensation. Les puits d'aération permettent des circulations d'air bénéfiques à la stabilité de l'édifice.
- **Pour les cavités à risque, une étude géotechnique doit être réalisée à la charge des propriétaires** précisant la nature des travaux de comblement ou de confortement à réaliser.
- **Vérifier les branchements des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable.**
En effet, dans la plupart des cas, les accidents liés aux carrières sont dus à un apport massif d'eau qui mine le calcaire et déstabilise la cavité.

En cas de nécessité, qui est responsable et qui paie les travaux ?

Le propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire de son sous-sol. Il en est donc responsable, et les travaux sont donc à la charge de celui-ci.



COMMENT LA VILLE D'ORLÉANS INFORME-T-ELLE LA POPULATION DU RISQUE QU'ELLE ENCOURT ?

La Ville d'Orléans s'est appuyée sur l'histoire de la commune, sur les plans des archives et sur la nature géologique du sous-sol pour réaliser une carte de probabilité d'existence d'anciennes carrières et de caves profondes.

Ces informations, stockées sur le Système d'Information Géographique (S.I.G.) permet lors d'une demande de permis de construire, par exemple, au service instructeur de préciser l'existence d'un éventuel risque.

Par ailleurs, le **Service Prévention des Risques Majeurs d'Orléans (02 38 79 28 28)**, est au service du public, ou des professionnels, pour tout conseil technique et réglementaire à propos des carrières.

D'autre part, des informations sont consultables sur le site de la ville, à l'adresse : www.orleans-metropole.fr/caves-et-carrieres